

# ENGAGEMENT DES DEPENSES ASGKBZ

## FRAIS DE DEPLACEMENT

### I. Préambule

L'un des rôles de l'association est de favoriser la pratique sportive du golf.

A ce titre l'association s'engage à soutenir financièrement les équipes engagées dans des compétitions de la ligue Bretagne ou le cas échéant fédérales.

### II. Nature des engagements

#### A. Frais d'inscription des équipes

Ces dépenses sont intégralement financées par l'AS G KBZ lorsqu'elles sont prévues dans le budget prévisionnel de l'association, en début de saison golfique.

#### B. Déplacement des équipes

Compétition sur 1 journée :

Si la compétition a lieu dans un rayon < à 80km :	Forfait 100€
Si la compétition a lieu dans un rayon > à 80km :	Forfait 200€

Compétition sur 2 journées : Forfait 600€

Compétition Fédérale : A voter le cas échéant

Compétition Ecole de golf : A définir

Compétition P&P : A définir.

Compétition ou événement de représentation de l'AS : 50€ (50% du forfait 1 journée)

Compétition individuelle Aucune prise en charge

*Exception à la règle : prise en charge des frais d'inscription pour une qualification au Championnat de Bretagne (valorisation de la performance sportive et représentation du club au niveau régional).*

#### C. Frais remboursables

##### 1. *Formalisme*

Pour être remboursés, les justificatifs fournis doivent :

- Provenir d'un établissement prestataire,
- Être libellés au nom du client AS du Golf de Kerbernez ou de son représentant,
- Comporter le cachet ainsi que de la date de la prestation,
- Être certifiés par le capitaine de l'équipe dans le cadre de sa comptabilité finale, qu'il établira à l'issue de ladite compétition.

##### 2. *Avances sur Frais*

Conditions

- Sur demande du Capitaine d'équipe,
- Dans la limite de 80% des dépenses prévisionnelles.

Modalités de versement :

- Virement bancaire au capitaine d'équipe, par le trésorier de l'association, et, après présentation d'un budget prévisionnel validé par ledit trésorier.

*A l'issue de la compétition le capitaine d'équipe présentera au trésorier le bilan des dépenses pour régularisation avec les justificatifs correspondants.*

### *3. Modalités de paiement*

Le Trésorier procédera au déblocage des fonds si les pré-requis suivants sont respectés :

- Chaque capitaine établit un prévisionnel budgétaire dès parution des calendriers et du Vademecum en vigueur. Ce prévisionnel faisant l'objet d'un vote du bureau.
- Chaque capitaine s'engage à diffuser les informations relatives à la vie de l'équipe à tous les joueurs (euses) du club (calendrier, créneaux entraînements, regroupement...). A ne sélectionner que des joueurs (euses) remplissant « l'étiquette » du bureau. A ouvrir sur ISP les compétitions
- A faire un retour au bureau (article, photos) pour diffusion auprès des membres.

**NB :**

- *Il s'agit bien d'une participation de l'AS et non d'un remboursement total des frais ;*
- *Il n'est pas obligatoire de dépenser l'intégralité du forfait.*